

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 045-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0134

Déposée le: 01.02.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Muntwyler (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 20.03.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Les recettes fiscales perdues du canton de Berne

Les estimations varient quant au montant des recettes fiscales perdues par soustraction d'impôt (jusqu'à 20% selon les sources). La plupart des estimations se situent toutefois dans un ordre de grandeur qui dépasse largement les économies visées par l'EOS. La nécessité d'accorder davantage d'importance à la question de la soustraction d'impôt coule donc de source.

Le détournement d'impôts que le groupe Ammann aurait organisé par l'intermédiaire d'une société écran basée à Jersey (Rundschau, BZ, etc.) soulève des questions. D'un côté, cette affaire suscite l'inquiétude des contribuables car ils ont l'impression que le canton fait deux poids deux mesures. D'un autre côté, le climat politique a tellement changé que de telles combines sont réellement déplacées. La méfiance développée à l'égard des entreprises est par ailleurs tout sauf positive. C'est pourquoi les contribuables du canton de Berne ont le droit à des éclaircissements.

Le Conseil-exécutif est donc chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Combien l'évasion fiscale organisée par le groupe Amman de Langenthal au travers de sa société écran de Jersey a-t-elle fait perdre de recettes fiscales au canton de Berne ?

2. Etait-ce légal ?
3. Serait-ce encore possible aujourd'hui ?
4. L'Intendance des impôts a-t-elle connaissance de dispositifs fiscaux de ce genre avec lesquels d'autres entreprises ont privé le canton de Berne de recettes fiscales ?
5. A combien s'élèvent ces recettes fiscales perdues ?
6. De telles pratiques seraient-elles encore possible à l'avenir ?
7. Faut-il renforcer l'Intendance des impôts pour qu'elle examine ces affaires d'évasion fiscale ?